

**PROCÈS-VERBAL
RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU
TENUE AU 102, RUE DE LA FABRIQUE
LE 18 NOVEMBRE 2015 A 19h 30**

Sont présents:

Messieurs Stéphane Bernard, Alain Durand, Denis Huberdeau, Michel Robert, siégeant sous la présidence de monsieur Jacques Comtois.

Est également présent:

Monsieur Yvon Tardy, inspecteur municipal agissant comme secrétaire de la réunion.

Est absent:

Monsieur Yvon Forget

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Alain Durand, et unanimement résolu que l'ordre du jour est accepté tel que rédigé.

NOMINATION A LA PRÉSIDENCE DU CCU

Considérant la démission de madame Lyne Audet du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur Jacques Comtois, et unanimement résolu que monsieur Stéphane Bernard est désigné président du comité pour la durée restante du mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme.

ACCEPTATION DU RAPPORT DU 30 SEPTEMBRE 2015

Il est proposé par monsieur Michel Robert, et unanimement résolu que le rapport du 30 septembre 2015 est accepté tel que rédigé.

P.I.I.A. MÉLISSA PERRON; NOUVELLE COSTRUCTION LOT 91-22, 91-23

Considérant la demande de conformité aux critères de P.I.I.A. de madame Mélissa Perron relativement à une demande de permis pour la construction d'une résidence sur le lot 91-22 et 91-23 du cadastre de St-Marc;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par monsieur Denis Huberdeau, et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation

DEMANDE À LA CPTAQ; FRANCIS BROUILLETTE

Considérant la demande à la commission de protection du territoire agricole du Québec de monsieur Francis Brouillette relativement à l'utilisation non-agricole d'une partie du lot 39 du cadastre de St-Marc;

Considérant que cette demande liée à un usage dérogatoire protégé par droit acquis est recevable par la CPTAQ;

Considérant que cette demande ne cause aucun préjudice à l'agriculture;

Il est proposé par monsieur Jacques Comtois, et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation.

MODIFICATION D'UN PROJET SOUMIS À UN P.I.I.A.

Considérant certaines modifications architecturales faites à une résidence assujettie à la procédure de P.I.I.A.

Considérant que la propriétaire des lieux a été informée qu'une telle situation aurait pu être très préjudiciable à la conformité de sa nouvelle résidence.

Il est proposé par monsieur Jacques Comtois et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu informe l'entrepreneur en construction d'être plus prudent à l'avenir afin d'éviter des problèmes juridiques aux citoyens de la municipalité.

REMERCIEMENT À MADAME LYNE AUDET

Considérant la lettre de démission de madame Lyne Audet du 6 octobre 2015;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme remercient grandement madame Audet pour son apport à la réussite des délibérations du CCU, et ceci depuis plus de neuf ans.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Michel Robert, et unanimement résolu que l'assemblée est levée.

Il est 21h45

Yvon Tardy
Inspecteur municipal et
Directeur des services techniques

Stéphane Bernard
Président

Prochaine réunion : mercredi 16 décembre 2015